

# FANNY JACQUELOT

## MAÎTRE DE CONFÉRENCES-HDR EN DROIT PUBLIC (*Université Jean-Monnet, Saint-Etienne*)

---

### EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

---

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011**      **Maître de Conférences en droit public, Université Jean Monnet, Saint Etienne**
- Co-directrice du Master 2, Droit et Administration, Saint-Etienne
  - Co-Directrice du Master 1, Droit public, Saint-Etienne
  - Directrice adjointe du CERCRID, UMR 5137 (2011-2014)
  - Membre du Conseil de laboratoire du CERCRID, UMR, 5137.
  - Membre du CERCRID, UMR, 5137.
- 2006- 2011**      **Maître de Conférences en droit public, Université du Sud Toulon-Var**
- Directrice du Master 2, Migrations et droits des étrangers
  - Responsable C2i-Droit (2008-2011)
- 2005-2006**      **Chargée de mission, Cour constitutionnelle italienne, Rome**  
Service juridique, section droit comparé  
(Travaux de recherche et de traduction juridique)
- Mars-avril 2004**      **Membre du service juridique du Conseil constitutionnel, Paris**  
(remplacement)
- janvier-février 2004**      **Chargée de mission**  
Service des relations extérieures du Conseil constitutionnel, Paris
- 2001-2003**      **ATER**  
Faculté de droit de Toulon.
- 2000-2001**      **Chargée de mission, Cour constitutionnelle italienne, Rome**  
Service juridique, section droit comparé  
(Travaux de recherche et de traduction juridique)

**Juin-juillet 2000** Stage au **Conseil constitutionnel**  
(service juridique et service documentation)

**1998-2000** Vacataire, Faculté de droit de Saint Etienne.

## DIPLÔMES

**Septembre 2008** **Habilitation à diriger des recherches**  
Université du Sud Toulon-Var

**Décembre 2003** **Doctorat en Droit,**  
*LES RÈGLEMENTS DES COURS CONSTITUTIONNELLES EUROPÉENNES, contribution à l'étude du pouvoir normatif des Cours constitutionnelles*  
Mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité,  
Faculté de droit de l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

**Langues**

- ITALIEN : lu, écrit, parlé
- ANGLAIS : lu, écrit, parlé
- ESPAGNOL : lu, écrit, parlé.

## PRINCIPAUX DOMAINES D'ENSEIGNEMENT

- **DROIT CONSTITUTIONNEL ET CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL :**
  - *Cours de justice constitutionnelle et Europe, Master 1 droit public, Saint-Etienne (2016)*
  - *Séminaire de pré-professionalisation en Contentieux constitutionnel, Master 1 droit public, Saint-Etienne (2016)*
  - *Séminaire de pré-professionalisation en droit de la QPC, Master 1 droit public, Saint-Etienne (2016)*
  - *Cours de contentieux constitutionnel, Master 1 droit public, Saint-Etienne (2011-2015)*
  - *Cours de droit constitutionnel comparé, Master 1, Toulon (2008-2011)*
  - *Cours de droit constitutionnel, Licence 1, Droit, Saint-Etienne, (2009-2010)*
  - *Cours de droit constitutionnel, CPCA, Saint-Etienne (2012-2016)*
  - *Cours de droit constitutionnel, L1, AES, Saint-Etienne (2011-2015)*
  
- **DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE :**
  - *Travaux dirigés en droit de l'Union Européenne, Licence 3, Saint-Etienne (2016)*
  - *Cours de droit de l'Union Européenne, Licence 3, Toulon (2008-2011)*
  - *Cours de droit de l'Union Européenne, Licence 3, Saint-Etienne (2012-2013)*
  - *Cours de droit de l'espace Schengen, Master 2, Migrations et droits des étrangers, Toulon (2007-2011)*
  - *Cours de politique migratoire de l'Union Européenne, Master 2, Coopération, Toulon (2007-2011)*
  - *Cours de mutation du Service public, Saint-Etienne (2011-2012)*
  
- **DROIT INTERNATIONAL :**
  - *Cours de droit international public, Licence 2, Saint Etienne (2011-2014)*

- *Cours de Relations internationales, Licence 1, Toulon (2006-2011)*
- **DROITS FONDAMENTAUX ET DROIT DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME :**
  - *Cours de droit international et européen des droits de l'homme, Licence 3, Toulon (2009-2011)*
  - *Cours de droit de la CEDH et droit processuel, Master 2, droit processuel, Toulon (2008-2011)*
  - *Cours de Droit des libertés fondamentales, Master 2, droit processuel, Toulon (2006-2008)*
- **DROIT ADMINISTRATIF :**
  - *Cours « Questions de droit administratif », Master 2 droit et administration, Saint-Etienne (2016)*
  - *Cours sur l'Elaboration de la décision administrative, Master 1 droit public, Saint-Etienne, (2016)*
  - *Cours sur les Grands principes du Service public, Master 1, droit public, Saint-Etienne - 2016)*
  - *Cours de mutations du service public, Master 1 droit public, Saint-Etienne, (2011-2013)*
  - *Cours de services publics et concurrence, Master 1, Toulon (2006-2011)*
  - *Cours d'institutions administratives, L1, AES, Saint-Etienne, (2011-2012)*
- **INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT :**
  - *Cours d'introduction générale au Droit, Licence 1, Droit, Saint-Etienne, (2013-2016)*
  - *Cours d'introduction générale au Droit, Licence 1, IAE, Saint-Etienne (2016)*

## PRINCIPAUX TRAVAUX DE RECHERCHE

- ❖ *Commentaire de la Constitution italienne de 1947, J.J. PARDINI, C. SEVERINO (sous la dir. de), en cours.*
- ❖ *« La Cour constitutionnelle italienne à la recherche d'une autre articulation des rapports entre ordres juridiques » in « Les rapports de système en Italie », in *Traité sur les rapports entre ordres juridiques*, B. BONNET (sous la dir. de), à paraître chez LGDJ le 22 novembre 2016, 1824p.*

- ❖ « Coup de théâtre : la Cour constitutionnelle sort de son chapeau un étonnant critère d'application de la CEDH en droit interne (arrêt n° 49 de 2015) », « chronique Italie », *AIJC XXXI-2015*, Economica-PUAM, 2016, à paraître.
- ❖ « La Cour constitutionnelle étouffe dans l'œuf la perspective d'un renvoi préjudiciel « spontané » (arrêt n° 56 de 2015) », « chronique Italie », *AIJC XXXI-2015*, Economica-PUAM, 2016, à paraître.
- ❖ « La place de la doctrine dans l'instruction devant le Conseil constitutionnel », Journées italo-franco-belge, in *I rapporti tra la giurisdizione costituzionale e la dottrina. Atti delle Giornate italo-franco-belghe di diritto comparato (Pisa, 6-7 marzo 2015)*, P. Passaglia (sous la dir. de), Editoriale Scientifica, 2015, pp. 69-104.
- ❖ « La Cour constitutionnelle inverse la vapeur et replace le débat de la procréation médicalement assistée sur le terrain de la constitutionnalité (arrêt n° 162 de 2014) », « chronique Italie », *AIJC, XXX-2014*, Economica-PUAM, 2015, p. 835 et s.
- ❖ « La Cour constitutionnelle s'oppose à la Cour internationale de justice et entre « à contre-courant » dans l'Histoire (à propos de l'arrêt n° 238 de 2014) », « chronique Italie », *AIJC, XXX-2014*, Economica-PUAM, 2015, p. 810 et s.
- ❖ « La Convention européenne des droits de l'homme et le procès incident de constitutionnalité : les perspectives croisées de la « priorité » en France et en Italie » in, *La question prioritaire de constitutionnalité. Approche de droit comparé*, L. GAY (sous la dir. de), Bruylant, 2014, pp. 439-458.
- ❖ « La Cour constitutionnelle italienne et l'application des droits international et européen en droit interne : de l'antisystème à la resystémation », *Politeia*, n° 26, 2014, pp. 417-438.
- ❖ « À propos de *Repenser les rapports entre ordres juridiques*, de Baptiste BONNET », *Politeia*, n° 25, 2014.
- ❖ « L'ambivalence du recours au droit comparé par le juge constitutionnel », in *Le recours au droit comparé par le juge*, Th. Di MANNO (sous la dir. de), Bruylant, 2014, pp. 153-162.
- ❖ « La Cour constitutionnelle dans la détermination des effets des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique interne (à propos des arrêts nn° 170 et 210 de 2013) », *AIJC, XXIX-2013*, Economica-PUAM, 2014.
- ❖ « Le premier renvoi préjudiciel de la Cour constitutionnelle à la Cour de justice de l'UE dans le cadre du procès incident : chronique d'une suite logique qui s'est faite attendre (à propos de l'ordonnance n° 207 du 18 juillet 2013) », « chronique Italie », *AIJC, XXIX-2013*, Economica-PUAM, 2014.
- ❖ « L'ordre de traitement des questions complexes soumises à la Cour constitutionnelle : la priorité aux questions constitutionnelles de répartition des compétences sur les problèmes de compatibilité avec le droit de l'Union Européenne (à propos de l'arrêt n° 245 du 24 octobre 2013) », *AIJC, XXIX-2013*, Economica-PUAM, 2014.
- ❖ « La procédure de la QPC », in *Dossier spécial, Le Conseil constitutionnel : Trois ans de QPC, Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2013/3, n° 40, pp. 7-36.

- ❖ « L'argument de constitutionnalité », in *Le raisonnement juridique. Recherche sur les travaux préparatoires des arrêts*, Pascale Deumier (sous la dir. de), Dalloz, coll. Méthodes du Droit, 2013, pp. 135-152.
- ❖ « Quand la Cour constitutionnelle fait perdre à la norme conventionnelle sa capacité à compléter le paramètre constitutionnel : premier pas vers l'incommunicabilité des systèmes ? », « chronique Italie », *AIJC*, XXVIII-2012, Economica-PUAM, 2013.
- ❖ « La différenciation des perspectives comme canal d'autonomisation des positions jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle par rapport à la Cour européenne des droits de l'homme (à propos de l'arrêt n° 264 de 2012) », « chronique Italie », *AIJC*, XXVIII-2012, Economica-PUAM, 2013.
- ❖ « Le « court-circuit » conventionnel ou comment la Cour constitutionnelle donne la priorité à la CEDH pour préserver l'esprit du procès incident de constitutionnalité italien », « chronique Italie », *AIJC*, XXVIII-2012, Economica-PUAM, 2013.
- ❖ « Le refus d'une Convention européenne des droits de l'homme à géométrie variable : la neutralisation des effets du Traité de Lisbonne par la Cour constitutionnelle (arrêt n° 80 du 11 mars 2011) », « chronique Italie », *AIJC*, XXVII-2011, Economica-PUAM, 2012
- ❖ « Quand la Cour constitutionnelle italienne s'europanise malgré elle (arrêt n° 113 du 7 avril 2011) », « chronique Italie », *AIJC*, XXVII-2011, Economica-PUAM, 2012
- ❖ « La réception de la Convention européenne des droits de l'homme par l'ordre juridique italien : itinéraire du dualisme italien à la lumière du monisme français », *RDP*, 2011, n° 5, pp. 1235-1254.
- ❖ « Abstention et récusation au sein du Conseil constitutionnel et de la Cour constitutionnelle italienne », *Constitution*, juillet-septembre 2011, p. 347.
- ❖ « Un an de question prioritaire de constitutionnalité devant le Conseil constitutionnel : vers un 'modèle français' de procès incident », Conférence lors du Séminaire intitulé *Justice constitutionnelle et les droits fondamentaux (France, Espagne, Italie)*, coordonné par le professeur ROMBOLI, Faculté de Jurisprudence de Pise, 6 avril 2011.
- ❖ « L'étranger, un individu comme les autres au regard de la loi pénale : la sanction du dispositif pénal faisant de la situation irrégulière une condition aggravante du délit », « chronique Italie », *AIJC*, XXVI-2010, Economica-PUAM, 2011.
- ❖ « Italie et Convention européenne des droits de l'homme : la Cour constitutionnelle maintient artificiellement le cap de sa jurisprudence (arrêt n° 93 de 2010) », « chronique Italie », *AIJC*, XXVI-2010, Economica-PUAM, 2011.
- ❖ « La reconnaissance du rôle des régions dans la détermination d'une politique « locale » en matière migratoire », « chronique Italie », *AIJC*, XXVI-2010, Economica-PUAM, 2011
- ❖ « La réaffirmation d'un droit à la dignité en matière d'éloignement des étrangers irrégulièrement présent sur le territoire (arrêt n° 359 de 2010) », « chronique Italie », *AIJC*, XXVI-2010, Economica-PUAM, 2011

- ❖ « La procédure de la question prioritaire de constitutionnalité devant le Conseil constitutionnel », *AJDA*, 2010, p. 950.
- ❖ « Rapports entre l'ordre juridique italien et la CEDH : la Cour constitutionnelle réajuste sa position (les arrêts n° 311 et n° 317 de 2009) », « chronique Italie », *AIJC*, XXV-2009, *Economica-PUAM*, 2010.
- ❖ « L'égalité de traitement entre étrangers et citoyens en matière d'accès aux droits sociaux (arrêt n° 11 de 2009) », « chronique Italie », *AIJC*, XXV-2009, *Economica-PUAM*, 2010.
- ❖ « L'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel par la loi organique et les règlements d'auto-organisation : de la dualité au dualisme », *Petites Affiches*, n° 151, 2009, p. 5-9.
- ❖ « Les conditions d'exercice du contrôle de conventionnalité par la Cour constitutionnelle : les premiers rudiments d'une méthode (arrêts n° 39 et 129 de 2008) », « Chronique Italie », *AIJC*, XXIV-2008, *Economica-PUAM*, 2009, pp. 698 –701.
- ❖ « La valorisation de la marge d'appréciation du législateur en matière de renouvellement du permis de séjour d'un étranger condamné pour trafic de stupéfiants (arrêt n° 148 de 2008) », « Chronique Italie », *AIJC*, XXIV-2008, *Economica-PUAM*, 2009, p. 732.
- ❖ « L'autolimitation de la Cour constitutionnelle en matière de gestion des flux migratoires (arrêt n° 236 de 2008) », « Chronique Italie », *AIJC*, XXIV-2008, *Economica-PUAM*, 2009, p.733.
- ❖ « Les droits de la défense de l'étranger en situation irrégulière placé en rétention : l'ouverture du recours par voie postale (arrêt n° 278 de 2008) », « Chronique Italie », *AIJC*, XXIV-2008, *Economica-PUAM*, 2009, p. 733-734.
- ❖ « Le rôle de la Cour constitutionnelle dans la résorption des incongruités de la législation sociale applicable aux étrangers (arrêt n° 306 de 2008) », « Chronique Italie », *AIJC*, XXIV-2008, *Economica-PUAM*, 2009, p. 734.
- ❖ « Les garanties nationales et supranationales des étrangers en matières de droits sociaux », in Th. Di Manno et M.-P. Elie (sous la dir. de) *L'étranger sujet du droit et sujets de droits*, coll. A la croisée des droits, Bruylant, 2008, p. 259.
- ❖ « La Cour constitutionnelle dans une redéfinition maîtrisée des rapports entre l'ordre juridique interne et la CEDH (commentaire des arrêts n° 348 et 349 de 2007) », « Chronique Italie », *AIJC*, XXIII-2007, 2008, p. 826-829.
- ❖ « La Cour constitutionnelle italienne et la Convention européenne des droits de l'homme : la révolution à rebours des arrêts n° 348 et n° 349 de 2007 », *Rev. fr. dr. const.*, n°76, 2008/4, pp. 883-892.
- ❖ « La jurisprudence constitutionnelle italienne à la croisée des équilibres », Conférence au Conseil constitutionnel, 16 avril 2008, Paris, non publiée.
- ❖ « Le juge constitutionnel et le droit comparé », *Les Petites Affiches*, n° 12, 16 janvier 2007, p. 8.
- ❖ « La protection de la famille : la dévolution du nom de famille à l'enfant », *AIJC*, XXII-2006, *Economica-PUAM*, 2007, pp. 828-829.

- ❖ « Les droits du salarié », *AJJC*, XXII-2006, Economica-PUAM, 2007, pp. 830-832.
- ❖ « Droit au recours juridictionnel et régularisation des requêtes en contentieux administratif », *Revue de la Recherche Juridique, Droit prospectif*, 1-2006, p. 220 et s.
- ❖ « Les droits sociaux fondamentaux dans les pays d'Europe centrale et orientale », in L. Gay, E. Mazuyer, D. Nazet-Allouche (sous la dir. de), *Les droits sociaux fondamentaux : entre droits nationaux et droit européen*, coll. A la croisée des droits, Bruylant, 2006, pp.149-165.
- ❖ « L'égalité entre les nationaux et les étrangers et le principe de gratuité des transports publics », *AJJC*, XXI-2005, Economica-PUAM, 2006, pp. 625-626.
- ❖ « La Cour des comptes : un pouvoir public en devenir ? », *Les Petites Affiches*, 2005, n°107, p. 8.
- ❖ « L'autonomie financière des Cours constitutionnelles : l'expérience du Conseil constitutionnel français », in *Le Budget de la Cour constitutionnelle : un facteur déterminant de son indépendance*, Sarajevo 14-15 octobre 2004, Séminaire international organisé par la Commission européenne pour la démocratie par le droit en coopération avec la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine (publié in *Budžet ustavnog suda, odlučujući faktor njegove nezavisnosti* [Le Budget de la Cour constitutionnelle : un facteur déterminant de son indépendance], 2005, p. 93-126.
- ❖ F. JACQUELOT, I. MARIA, « Les droits de la défense » in *Les principes fondamentaux dans la jurisprudence des juridictions suprêmes*, recherche réalisée avec le soutien de la Mission de recherche Droit et justice (subvention n° 22.07.01.09), E. Rubi-Cavagna (sous la dir. de), Université Jean Monnet de Saint-Étienne, 2004, p. 130-159, 318 p.
- « L'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux charges électives », *AJJC*, XIX-2003, Paris, Economica, 2004, pp. 788-789.
- « Le maintien de la procédure particulière de contrôle des lois siciliennes après la réforme du titre V de la Constitution », *AJJC*, XIX-2003, Paris, Economica, 2004, p. 778
- ❖ « Les règlements des Cours constitutionnelles européennes face au juge, à propos de l'arrêt *Brouant* du 25 octobre 2002 (aspects de droit comparé) », *AJDA*, 2002, n° 23, p. 1429-1433.

#### PRINCIPAUX TRAVAUX DE RECHERCHE EN ITALIEN

##### *Publiés par la Cour constitutionnelle italienne*

- 
- « L'argomento comparatistico nella giurisprudenza del Consiglio costituzionale francese » [L'argument de droit comparé dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel], in *Corte costituzionale, Servizio Studi, Sezione di diritto comparato*, 2006, 21 p.
  - « Il Consiglio costituzionale francese ed il diritto comunitario ed europeo » , [Le Conseil constitutionnel français et le droit communautaire et européen], *Corte costituzionale, Servizio Studi, Sezione di diritto comparato*, janvier 2006, 5 p.

- «La devoluzione del nome di famiglia in diritto francese»[La dévolution du nom de famille en droit français], in *Corte costituzionale, Servizio Studi, Sezione di diritto comparato*, février 2006, 10 p.
- «La libertà personale nelle procedure d'espulsione degli stranieri in Francia »[la liberté individuelle dans les procédures d'expulsion des étrangers en France], in *Corte costituzionale, Servizio Studi, Sezione di diritto comparato, Ricerca di diritto comparato*, février 2001, 29 p.
- « Il diritto dei detenuti alle ferie in Francia » [Le droit des détenus aux congés en France], in *Corte costituzionale, Servizio Studi, Sezione di diritto comparato, Ricerca di diritto comparato sul diritto alle ferie dei lavoratori detenuti*, novembre 2000, p. 41-52.

#### PRINCIPAUX TRAVAUX DE TRADUCTION

(textes traduits de l'italien)

- A. MORRONE, « L'État constitutionnel et sa crise. Santi Romano et la méthode de la science du droit constitutionnel », in *Traité sur les rapports entre ordres juridiques*, B. BONNET (sous la dir. de), à paraître chez LGDJ le 22 novembre 2016, 1824p.
- M. LUCIANI, « Le contrôle de constitutionnalité des lois constitutionnelles en Italie », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2009, n° 27, pp. 28-31.
- V. ONIDA, « Pour le dépassement définitif de la souveraineté de la loi », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 25, avril-juin 2008, pp. 70-75.
- « Le procès de constitutionnalité par voie incidente et les rapports entre le droit national et le droit supranational », traduction effectué pour le compte du Conseil constitutionnel (en collaboration avec P. Pereon, K. Roudier, E. Rebourg), en vue de la rencontre avec la Cour constitutionnelle italienne (Rome), mai 2008.
- R. ROMBOLI, « L'injusticiabilité des opinions émises dans l'exercice des fonctions parlementaires : de la révision constitutionnelle de 1993 à aujourd'hui. », in M. Baudrez, Th. Di Manno, L. Favoreu, M. Luciani, G. Zagrebelsky, *La comunicabilità entre les systèmes juridiques, Liber amicorum Jean-Claude Escarras*, Economica-PUAM, 2006.
- F. SANTOSUOSSO, « La garantie des droits de l'homme et la complémentarité de la protection constitutionnelle nationale et de la protection juridictionnelle supranationale », *Rencontre entre la Cour constitutionnelle italienne et la Cour européenne des droits de l'Homme*, Rome, 2 novembre 2000.
- VARI, CAPOTOSTI, MEZZANOTTE, « Les effets des décisions de la Cour constitutionnelle italienne sur la jurisprudence des juges de droit commun », *Conférence des Cours constitutionnelles d'Europe centrale et Orientale*, organisée à Budapest, mai 2001.
- F. SANTOSUOSSO, « L'extradition et les principes constitutionnels italiens », in *Conférence juridique internationale*, Budapest, 25-27 mai 2001.
- B. RANDAZZO, « Égalité et instruction », in *Equality in Education and its Application by the Court in European perspective*, Colloque des 24-27 mai 2001 organisé par l'Université de Stockholm.